

DELIBERATION N° 05/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 11 mars 2024

**Modification du plan de financement de l'opération de restructuration du lycée français
Pierre Mendés France de Tunis**

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu la délibération n°25/2022 du conseil d'administration du 30 juin 2022 autorisant l'Agence à
procéder à l'opération de reconstruction du bâtiment ABC du lycée Pierre Mendés France de
Tunis.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide la modification du plan de financement par une Avance
France Trésor d'un montant de 0,2 million d'euros, sans incidence financière sur le montant
toutes dépenses confondues de l'opération de 4,9 millions d'euros. Le plan de financement
modifié est le suivant :

- Mobilisation du fonds de l'agence pour un montant de 2 200 000 €,
- Mobilisation du fonds de roulement disponible et des ressources propres dégagées
annuellement par l'établissement pour un montant de 2 500 000 €,
- Recours aux avances de France Trésor pour un montant 200 000 euros remboursés par
l'établissement.

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 11/03/2024

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr